



l'oxygène
à la source

N°065-24

**TRAITEMENT DES DECHETS – PRESTATIONS DE TRANSFERT, TRANSPORT, TRI ET
CARACTERISATION DES COLLECTES SELECTIVES SUR LE TERRITOIRE DE L'AIN ET DE LA HAUTE-
SAVOIE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE
COMMANDES**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 15 Représentés : 2 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 25 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date des 15 et 18 mars 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire LEPAN est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Frédérique LARDET, Didier SARDA, Gilles VIVIAN, Séverine MUGNIER, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

AVAIENT DONNE POUVOIR

Gilles VIVIAN à Claire LEPAN
Séverine MUGNIER à Pierre BRUYERE

PARTICIPAIENT EGALEMENT

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

TRAITEMENT DES DECHETS – PRESTATIONS DE TRANSFERT, TRANSPORT, TRI ET CARACTERISATION DES COLLECTES SELECTIVES SUR LE TERRITOIRE DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Exposé du Président,

Dans le cadre des statuts applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, le SILA est désormais compétent pour le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

En vue de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques à partir de la fin 2022, et dans le cadre d'un marché ayant pour objet la réalisation de prestations de transfert, transport, tri et caractérisation des collectives sélectives sur le territoire de l'Ain et de la Haute-Savoie, coordonné par SIVALOR, le SILA se substitue ainsi à ses membres ayant adhéré à la compétence optionnelle, à savoir la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, la Communauté de communes Fier et Ussets, la Communauté de communes du Pays de Cruseilles et la Communauté de communes des Vallées de Thônes.

Les membres du Bureau ont également, en application de la délibération n° 029-24 du Bureau du 29 janvier 2024, désigné un élu titulaire, Pierre BRUYERE, et son suppléant, Pierre BARRUCAND, comme représentants du SILA à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Il convient en conséquence de prendre en compte, par voie d'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes, ces modifications de composition.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'avenant n° 1 présenté,
2. autoriser le Président à le signer.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Traitement des déchets (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy, CC Pays de Cruseilles, CC Vallées de Thônes). Acte reçu à la Préfecture.

Le 27 MARS 2024

Publié le 28 MARS 2024

Exécutoire le 28 MARS 2024

Le Président,

Voix POUR : 15

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Mme Claire BRUYERE
Secrétaire de séance




FOLIO N°

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	065_24
Objet :	Traitement des déchets - Prestations de transfert, transport, tri et caractérisation des collectes sélectives sur le territoire de l'Ain et de la Haute-Savoie - Avenant n° 1 à la convention constitutive du
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants
Identifiant unique :	074-247400013-20240325-065_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20240325-065_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 065-24_TD_Prestations transfert transport tri caractérisation collectes sélectives_Avenant 1 convention gpmt.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20240325-065_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	154 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : SIVALOR_Avenant 1 convention gpmt commandes.pdf Nom métier : 73_CO-074-247400013-20240325-065_24-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	198.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2024 à 17h14min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2024 à 17h14min50s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	27 mars 2024 à 17h14min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mars 2024 à 17h15min01s	Reçu par le MI le 2024-03-27